

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 191-192

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

EN BREF



APPENZELL

• Abandonnant ses wagons sur la voie, une locomotive des Chemins de fer d'Appenzell a terminé sa course sur une route principale à Meistersrüte (AI). Personne n'a été blessé, mais les travaux de remise en état ont duré toute une nuit.



BERNE

- Nicolas Hayek a reçu le titre de citoyen d'honneur de la ville de Berne. Il a été récompensé pour son engagement dans l'industrie horlogère.
- Le canton de Berne, ville de Berne non comprise, a enregistré une nouvelle hausse de la criminalité l'an dernier (+ 3,5 % par rapport à 2003) a annoncé la police cantonale. La délinquance juvénile est celle qui a connu l'augmentation la plus forte.
- Le canton de Berne ne devra pas baisser ses impôts de 10 %. Les citoyens ont rejeté à près de 60 % des voix une initiative des associations économiques dans ce sens.
- Ce sont deux écoliers de 11 et 12 ans qui ont « sprayé » en noir plusieurs tombes dans le cimetière de Heimberg, dans l'Oberland bernois. Les deux enfants se sont dénoncés, a précisé la police cantonale.
- Le Bernois de 19 ans qui

croit pouvoir narguer impunément les radars de la police en est pour ses frais. Il a été condamné à quatre mois de prison avec sursis. En état d'ivresse, il s'était fait flasher volontairement 19 fois en une nuit.



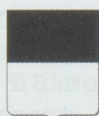
BÂLE-VILLE

• Bruno Manser a été officiellement déclaré disparu par le Tribunal civil de Bâle. L'écologiste bâlois, dont la trace a été perdue il y a cinq ans dans les forêts de Sarawak à Bornéo, est juridiquement considéré comme mort. Né en 1954, il s'était battu sans relâche pour la préservation des forêts tropicales et pour les droits du peuple Pénan à Bornéo. Il s'était notamment fait connaître d'un large public en 1993, en faisant une grève de la faim de 60 jours devant le Palais fédéral.



BÂLE-CAMPAGNE

• Le chauffeur d'un semi-remorque est resté coincé dans un passage souterrain à Pratteln. Le camionneur italien présentait un taux d'alcoolémie de 2,34 pour mille et n'a pas prêté attention à la hauteur maximale autorisée.



FRIBOURG

• Un écolier du collège du Sud à Bulle suspecté d'être atteint de méningite a été

soigné au CHUV. Toutes les personnes ayant été en contact avec lui au cours des jours précédents ont été traitées aux antibiotiques.

• Le Conseil général d'Estavayer-le-Lac a décidé d'acheter une patinoire mobile de 225 m², pour un montant de 110 000 francs. Cette patinoire avait fait le bonheur des enfants l'hiver dernier et son installation provisoire avait été soutenue par 16 communes environnantes.

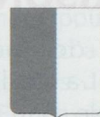
• Le syndic fribourgeois continuera à être un primus inter pares élu par ses collègues de l'Exécutif communal. Le Grand Conseil cantonal a clairement rejeté une motion visant son élection par le peuple. Les communes de plus de 600 habitants dotées d'un Conseil général (législatif) devraient pouvoir faire élire leur syndic par le peuple, a proposé le député radical Charly Haenni. Dans sa réponse, le gouvernement a appelé avec succès les députés à ne pas le suivre.

• Une quarantaine de cultivateurs du canton de Fribourg vont recevoir la visite de la police. Celle-ci leur remettra un mémo pour leur rappeler que leur activité peut être punissable. Il rappelle notamment aux agriculteurs ayant annoncé leur intention de cultiver du chanvre en 2005 que cette culture en vue de production de produits stupéfiants est punissable pénalement. En effet, poursuit le texte, il n'est pratiquement plus possible de trouver du chanvre dont le taux de THC est inférieur à 1 %. Autrement dit, il n'est pratiquement plus possible de cultiver du chanvre ne dépassant pas le taux autorisé de 0,3 %.



ARGOVIE

- La police cantonale a surpris un automobiliste à 230 km/h sur l'autoroute A1 près de Spreitenbach. Le chauffard a été dénoncé et son permis confisqué.
- Des écoliers de 14 et 15 ans de Suisse orientale ont mis en circulation plusieurs faux billets de 50 francs. L'un des élèves de niveau secondaire a produit plus de 60 fausses coupures de 50 francs, a communiqué la police cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Cinq de ses camarades ont tenté de les écouler dans sept commerces à Teufen (AR) et à Saint-Gall.



LUCERNE

- À Emmen, c'est désormais une commission élue par le peuple, et non plus le peuple lui-même, qui traitera les demandes de naturalisation. Les votants l'ont accepté avec près de 68,4 % des voix.
- Un jeune conducteur de 21 ans a été condamné à deux mois de prison ferme et à une amende de 1 000 francs par la justice lucernoise. Il a roulé pendant au moins trois ans sans permis. L'automobiliste autodidacte devra en outre vendre son véhicule.



JURA

- Le Parlement a rejeté une modification à la baisse de

▷ l'échelle salariale des enseignants. Cette décision constitue un échec pour le gouvernement qui n'a pas réussi à imposer son projet d'économie.

- Les huit braqueurs du casino du Jura ont été condamnés à des peines allant de deux à dix ans de réclusion. Le Tribunal criminel de Porrentruy les a reconnus coupables de brigandage qualifié. Lors de l'attaque à main armée en novembre 2002, le chef croupier avait été grièvement blessé. Le butin se montait à 170 000 francs.



GRISONS

- Les 60 occupants de l'Hôtel La Palanca à Lenzerheide ont été évacués en raison d'une alarme incendie. Cette dernière a été déclenchée au sous-sol par un automate de jeu défectueux, a communiqué la police cantonale grisonne.
- Un avion de tourisme avec quatre personnes à bord a percuté le sol dans le Val de Flain (GR), peu après son décollage de Samedan. Une personne a été grièvement blessée et deux autres plus légèrement. Elles ont été acheminées à l'hôpital par la REGA.



SAINT-GALL

- Six enseignants saint-gallois qui ont téléchargé de la pornographie infantile sur internet ne pourront plus enseigner. Ils ont été frappés

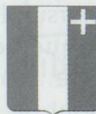
d'une interdiction de pratiquer au terme d'une enquête administrative menée après les opérations « Genesis » et « Faucon ». Il s'agit de quatre instituteurs de l'école obligatoire et de deux enseignants d'écoles professionnelles.

- La présidente de l'Organisation suisse des patients, Margrit Kessler, a été condamnée à dix mois de prison avec sursis et près de 190 000 francs d'amende pour avoir calomnié un médecin-chef de l'Hôpital de Saint-Gall à propos de ses honoraires.



SOLEURE

- L'incendie d'un centre de requérants d'asile à Kappel a été élucidé. Trois Suisses de 17, 16 et 13 ans ont avoué avoir mis le feu au bâtiment par haine des étrangers. Ils seront déférés devant un tribunal pour mineurs. Les trois jeunes - une fille et deux garçons - ont été interpellés grâce à des déclarations de témoins et des indications de la police.
- Le gouvernement soleurois ne veut pas d'un centre de sécurité pour les requérants d'asile récalcitrants. Il est aussi opposé à l'idée de participer à la construction d'un tel centre dans un autre canton, a indiqué l'Exécutif.



NEUCHÂTEL

- La Banque cantonale neuchâteloise (BCN) a dégagé l'an dernier le plus haut bénéfice net de son histoire.

Il s'est élevé à 26,3 millions de francs, en augmentation de 4,6 % par rapport à 2003.

- Le Grand Conseil neuchâtelois a approuvé par 90 voix contre 13 le plan de réforme de l'Université. Celui-ci prévoit la suppression des chaires d'italien et de grec ancien, en contrepartie d'un redéploiement en faveur d'autres branches. Les députés ont accepté le « plan d'intention pour l'Université » formulé par le rectorat et soutenu par le Conseil d'État. Les groupes libéral, radical et socialiste ont soutenu, non sans réticences, le projet de décret du gouvernement.



ZURICH

- Les Zurichois se sont dotés d'une nouvelle Constitution et d'un centre psychiatrique de 27 places pour criminels unique en Suisse. D'un coût de 23,5 millions de francs, il profitera à tout le pays.
- La police cantonale a confondu un jeune de 14 ans pour 34 délits, principalement des tentatives de vols de motos et des effractions de voitures. Il a réalisé un butin de 10 000 francs et provoqué des dégâts de 40 000 francs. La police l'a pincé lors d'un contrôle à Affoltern am Albis au volant d'une moto volée.
- En 2003, des prestations d'aide sociale ont été accordées à près de 40 000 personnes dans le canton de Zurich, soit 3,2 % de la population. Le nombre de cas a augmenté de plus de 10 % en un an, selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le nombre de jeunes

adultes assistés a progressé plus que la moyenne.



VALAIS

- Interrompus en 2002, les contrôles antidopage sur les vaches lutteuses de la race d'Hérens seront réintroduits dès cette année lors des combats en Valais. Le vétérinaire cantonal a pris cette décision dans le souci de garantir des joutes propres. C'est un laboratoire bernois qui se chargera des tests sanguins. Entre 1996 et 2002, aucun animal n'a été contrôlé positif.
- Le canton du Valais va rendre 860 000 francs à la Chaîne du Bonheur. Cette somme a été versée à tort à la commune de Mörel après les intempéries survenues en 2000. C'est l'inspection cantonale des finances (ICF) qui a découvert cette anomalie. Le gouvernement cantonal est intervenu auprès de la commune haut-valaisanne pour obtenir la restitution immédiate de cette somme.



SCHWYTZ

- Les petits Schwytzois doivent apprendre l'anglais dès la 3^e et le français dès la 7^e année scolaire. Le Grand Conseil schwytois a chargé le gouvernement d'inscrire cette règle dans la loi scolaire. Le conseiller d'État en charge de l'éducation, Walter Stählin, n'a pas réussi à défendre la solution du gouvernement qui veut, comme la plupart des cantons alémaniques, proposer l'anglais dès la 3^e et le français dès la 5^e année. Les

Quand Fribourg était capitale de la Suisse

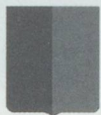
C'est le titre un rien provocateur de l'exposition organisée par le Musée Franco-Suisse de Rueil-Malmaison et la municipalité, dans le cadre du jumelage entre Rueil-Malmaison et Fribourg, du 8 au 24 avril dernier. L'exposition qui a bénéficié des lumières de l'historien Alain-Jacques Czouz Tornare,

a été inaugurée par l'ambassadeur de Suisse en France François Nordmann.

Association des amis du Musée franco-suisse, Mairie de Rueil-Malmaison, 13 boulevard Foch, 92501 Rueil-Malmaison cedex. Tél. : 01 47 32 66 50.



députés ont accepté de justesse une motion socialiste par 45 voix contre 43.



TESSIN

• Pour la première fois, un loup a été photographié au Tessin. C'est près de Quinto, dans la Léventine, à une dizaine de kilomètres d'Airolo, que le loup est tombé dans un piège photographique installé par un collaborateur du Service cantonal de la chasse et de la pêche, comme l'a fait savoir la direction des Projets de recherche pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse (KORA). L'animal a été photographié alors qu'il revenait vers un jeune cerf qu'il avait partiellement dévoré la nuit précédente. Le loup avait déjà laissé des traces en janvier 2004 lorsqu'il avait dévoré une chèvre dans la région de Faido, un peu plus bas dans la vallée.



GENÈVE

• La centième édition du

Salon de l'automobile de Genève s'est achevée sur un nouveau record d'affluence. Les organisateurs ont enregistré durant dix jours le record de 747 000 entrées, soit 2,5 % de plus qu'en 2004. Parmi les visiteurs, on note la présence de 45 % d'étrangers, venus de près de 70 pays.

• Un comité issu de la gauche extrême lance une initiative pour rendre gratuit l'usage des Transports publics genevois (TPG). Les initiants veulent inscrire dans la Constitution cantonale le principe de la gratuité de l'usage des TPG sur tout le territoire desservi. L'Etat devrait « prendre les mesures nécessaires au financement » de cette mesure, soit en gros l'équivalent de la perte des recettes de billetterie (environ 100 millions de francs en 2004).

• Il est désormais possible de découvrir Genève avec un guide mandarin. Genève Tourisme, qui se prépare à accueillir de nombreux visiteurs de l'Empire du Milieu, a décerné ses premiers diplômes à des guides de langue chinoise. On estime que les visiteurs chinois en Suisse pourraient représenter un million de nuitées en 2015 contre 100 000 actuellement.

• La police genevoise déplore le surpeuplement de la prison de Champ-Dollon. Cette situation pèse sur le travail des gendarmes et les amène même à renoncer à certaines opérations d'ordre public. Résultat : le moral des troupes est à la baisse alors que le sentiment d'impunité grandit, conduisant beaucoup à penser que les petits délits ne sont plus réprimés, reconnaît Urs Rechsteiner, le chef de la police genevoise.



VAUD

• Les rives française et suisse du Petit Lac ne sont plus distantes que de vingt minutes grâce à la nouvelle liaison transfrontalière reliant les communes de Chens-sur-Léman, d'Yvoire et de Nyon. La voie lacustre représente ainsi un gain de temps considérable en comparaison du transport routier. Voilà qui devrait séduire les visiteurs du Bas-Chablais.

• La commune d'Yverdon-Bains interdit désormais toute vente d'alcool fort dans les manifestations liées à la jeunesse. De plus, les organisateurs seront

invités à offrir au public de l'eau plate gratuite dans toutes les fêtes. La nouvelle loi sur les auberges et débits de boisson permet désormais aux communes d'édicter leurs propres règles en la matière. À Yverdon, d'autres mesures seront prises dans les prochains mois pour prévenir les risques d'alcoolisme chez les jeunes.

• Les CFF envisagent de dépenser trois millions de francs dans le but d'améliorer l'accès aux trains en gare de Montreux. Dès septembre, les quais seront rehaussés de 55 centimètres au-dessus des voies, selon les normes en vigueur. Les travaux dureront près de cinq mois et ne devraient pas perturber le trafic des voyageurs.

• Assermenté en tant qu'italien lors d'une séance du Conseil communal de Morges, Gennaro Scotti a vécu une soirée intense. Une heure après sa prise de fonctions, le nouvel élu a en effet été naturalisé avec 81 voix sur 84, finissant ainsi la séance en tant que citoyen helvétique et bourgeois de Morges.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**